



Question n° 10
Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées
Présentation du rapport – Année 2019

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi huit octobre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Absent
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 37
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2020
Date de l'affichage : 1^{er} octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201008-081020Quest10-
DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 8 octobre 2020

Question n° 10

Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées Présentation du rapport – Année 2019

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

considérant que le rapport annuel de la Commission faisant la synthèse de l'état d'accessibilité, de la voirie, des espaces publics - année 2019, a été établi (*document joint à la synthèse*),

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport annuel sur l'accessibilité (*document ci-joint*).

 Le Président
Daniel BÔNE



RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ

ANNÉE 2019

(conformément aux dispositions de l'article L2143-3
du Code général des collectivités territoriales)

Rappel juridique

La Commission accessibilité est définie par l'article L2143-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Cet article précise :

- que la création d'une Commission intercommunale d'accessibilité est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5 000 habitants et qu'elle doit être réunie tous les ans,
- qu'elle exerce ses missions dans la limite des compétences qui ont été transférées à l'intercommunalité. Cœur de France est concernée par sa compétence en aménagement de l'espace, en particulier pour la voirie,
- que les membres de la Commission sont désignés par le Président de l'intercommunalité et doit être composée notamment d'association ou organisme représentant les personnes handicapées,
- que son rôle est de dresser un constat de l'état d'accessibilité de la voirie. Ce dernier a été réalisé par les communes membres dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics -PAVE. Les conclusions sont prises en comptes par Cœur de France dans chaque aménagement qu'elle réalise.

Les membres de la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées ont été désignés par délibération du Conseil communautaire du 16 avril 2014 :

- Claude ROGER
- Pascal COLLIN
- Maurice LAUROY
- Annie JANVIER
- Bernard DUMAY

La Commission s'est réunie le mercredi 19 décembre 2019, salle de réunion de Cœur de France.

Le compte-rendu de la réunion est présenté ci-après :

Réunion de la Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

*Compte rendu de la réunion du jeudi 19 décembre 2019 à 14h30
Salle de réunion de Cœur de France*

Présents

Pascal COLLIN
Claude ROGER

*Annie JANVIER et Eric CAMUS étaient excusés
Marie-Claude JULIEN et Maurice LAUROY étaient absents.*

*Assiste également :
Sylvain CHARRIERE, technicien CdF*

Documents remis à chaque membre :

- Ordre du jour
- Rappel juridique
- Travaux d'accessibilité réalisés par Cœur de France depuis 2014

Pascal COLLIN fait part à la Commission de l'ordre du jour et du rappel juridique définissant l'obligation de la Commission pour les intercommunalités de plus de 5 000 habitants.

En effet, la Commission accessibilité est définie par l'article L2143-3 du Code général des Collectivités territoriales et précise :

- que la création d'une Commission intercommunale d'accessibilité est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5 000 habitants, et qu'elle doit être réunie tous les ans,
- qu'elle exerce ses missions dans la limite des compétences qui ont été transférées à l'intercommunalité. Cœur de France est concernée par sa compétence en aménagement de l'espace, en particulier pour la voirie,
- les membres de la Commission sont désignés par le Président de l'intercommunalité et doit être composée notamment d'association ou organisme représentant les personnes handicapées,
- son rôle est de dresser un constat de l'état d'accessibilité de la voirie. Ce dernier a été réalisé par les communes membres dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics -PAVE. Les conclusions sont prises en comptes par Cœur de France dans chaque aménagement qu'elle réalise.

Claude ROGER présente à la Commission la liste des travaux effectués par Cœur de France depuis 2014 pour l'accessibilité de la voirie, ainsi que les travaux en cours :

Pour les travaux de voirie :

Rappel des travaux déjà présentés

Coût

Le Bourg (2014 / 2015)

- réfection de trottoirs avec mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- passages protégés avec des dalles podotactiles.

Saint-Amand-Montrond

Création de la rue Jules Verne (2015)

- zone de rencontre avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Aménagement Avenue Jean Jaurès (2015)

- remise aux normes d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite,
- aménagement des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.

Aménagement de la rue Victor Hugo (2017)

- aménagement des trottoirs avec cheminement pour les personnes à mobilité réduite,
- création de passages piétons avec dalles podotactiles.

Aménagement de la rue du Docteur Vallet (2016/2017)

- aménagement des trottoirs avec cheminement pour les personnes à mobilité réduite,
- création de passages piétons avec dalles podotactiles.

Rue Ernest Mallard et avenue du Tour de France (2015 / 2017)

- mise en accessibilité des trottoirs,
- création de passages piétons avec dalles podotactiles,
- création d'un parking à côté de l'école avec un stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Nouveaux travaux

Saint-Amand-Montrond

Rue Guillon (en cours)

- aménagement des trottoirs avec cheminement pour les personnes à mobilité réduite,
- création de passages piétons avec dalles podotactiles.

Orval

Aménagement de la route de Lignières (en cours)

- aménagement des trottoirs avec cheminement pour les personnes à mobilité réduite,
- création de passages piétons avec dalles podotactiles.

Pour les travaux de bâtiment :

Aménagement d'un espace de formation dans un bâtiment existant sur l'ancien site industriel de l'imprimerie Bussière :

- accessibilité de tous les espaces à l'intérieur du site (y compris sanitaires et vestiaires),
- mise en place d'un ascenseur,
- création de 2 places de stationnement PMR sur le parking.

Fin de la réunion : 15h